

IP Alsace

strasbourg • mulhouse

*Ce qu'il FO retenir
des instances de proximité*



Compte rendu FO du 8 avril 2026

Contestation du relevé de conclusions de la direction

En ouverture de séance, les représentants du personnel ont indiqué unanimement un désaccord clair avec le dernier relevé de conclusions de l'instance de proximité du mois de mars de la direction qu'ils jugent non conforme aux échanges. Un point important a été soulevé : l'absence de mention de leur désaccord sur bilan de l'expérimentation vidéo verticale. Cette omission pose un problème car elle change la compréhension de la réunion.

Ils ont également dénoncé une formulation laissant entendre qu'ils auraient fait une « proposition » sur le cyberharcèlement. En réalité, il ne s'agissait que d'un exemple illustratif destiné à démontrer les lacunes du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels), et non d'une suggestion formelle. Cette confusion contribue à brouiller la position des représentants du personnel et à donner l'impression qu'ils participent à l'élaboration de ce document, alors qu'ils ont explicitement refusé de le faire dans les conditions actuelles.

1. Point sur l'expérimentation module web

L'expérimentation concerne à ce stade 30 volontaires : 21 journalistes, 7 monteurs et 2 techniciens vidéo. À ce jour, 12 journalistes sont formés, tandis que 9 journalistes restent en attente. 5 monteurs sont formés et 2 autres doivent être formés d'ici fin juin. L'intégration de 2 techniciens vidéo est évoquée, sans calendrier défini. On apprend aussi qu'une formation sera également prévue les 21 et 30 avril pour 5 encadrants à la rédaction.

Les RP rappellent que la communication autour du dispositif est jugée tardive et insuffisamment claire. Elle a généré des incompréhensions sur les objectifs, les attentes et les moyens disponibles.

La direction réaffirme que l'expérimentation vise à développer une écriture web spécifique, centrée sur la vidéo verticale, l'incarnation et des formats adaptés aux usages numériques, avec l'ambition de s'éloigner des codes télévisuels traditionnels.

Dans les faits, la charge reste très largement technique. Le montage sur téléphone, notamment pour les débutants, est chronophage et limite le temps consacré au contenu éditorial. Le recours à un montage sur ordinateur est envisagé pour rééquilibrer le travail au profit de l'écriture et de la narration.

Les performances sont suivies régulièrement, certains modules dépassant le million de vues, ce qui confirme l'intérêt du public. Toutefois, les sujets issus de la télévision et adaptés au web obtiennent de meilleurs résultats que les formats verticaux, parfois perçus comme moins aboutis.

Plusieurs dysfonctionnements sont signalés dans la validation des contenus. Des journalistes ne sont pas informés de la réutilisation de leurs sujets, et des modifications peuvent être apportées sans leur accord (coupes, erreurs de chiffres). Ces pratiques posent la question de la responsabilité éditoriale, de la signature des contenus et du rôle des coordinateurs numériques. Le fait qu'une même personne puisse être à la fois auteur et valideur d'un module est particulièrement problématique, en raison de l'ambiguïté qu'il crée dans la chaîne de responsabilité.

Les RP insistent sur la nécessité d'une coordination plus rigoureuse pour éviter les doublons, harmoniser les choix éditoriaux et optimiser les tournages, notamment lorsqu'un matériel spécifique est mobilisé. Ils demandent pour la prochaine instance, la réintégration d'une colonne « remarques » dans le tableau de suivi, afin de documenter les difficultés rencontrées et d'améliorer progressivement le dispositif.

2. Modules vidéo fabriqués à partir de sujet télé : rappel des consignes

Une défaillance dans le processus de validation éditoriale a été relevée. Le contenu d'un journaliste a été modifié sans validation de sa part pour un rendu plus « punchy » sur les réseaux sociaux. On se trouve face à un problème de fond : la rapidité a été privilégiée au détriment du respect de la parole de l'auteur.

La direction propose de faire une opération de sensibilisation auprès des CEN (Chargée d'édition numérique), des monteurs et des encadrants afin de rappeler les consignes.

3. Point étape DUERP RPS suite aux courriers de l'IT et de l'ARSAT

Les RP ont annoncé qu'ils ne participeraient plus aux ateliers DUER dans les conditions actuelles. Les documents fournis sont illisibles, confus et contraires aux principes fondamentaux de la prévention, notamment celui consistant à associer un risque à une action.

Problème relevé :

- Plusieurs risques sont regroupés dans une même case, ce qui empêche toute analyse fine

- Certaines solutions apparaissent dans la colonne « facteurs de risque », ce qui brouille la lecture
- Il est difficile, voire impossible, de relier un risque à une action précise, ce qui rend le document inopérant.

Les élus demandent un format Excel pour faciliter l'analyse, l'application de filtres et la vérification des correspondances. Le but du DUERP est d'identifier chaque problème afin de lui apporter une solution adaptée ! Un exemple concret a été discuté : les réunions qui se terminent systématiquement en retard devraient être identifiées clairement, avec leurs causes, leurs impacts et les actions correctives correspondantes.

4. Météo : Appel d'offre et activités des présentatrices

Un nouvel appel d'offres météo global est lancé avec une échéance au 30.09.26, afin d'aligner les antennes régionales sur le prestataire retenu par France Télévisions au niveau national avec l'option « prêts à diffuser ». La direction nous affirme que l'option PAD ne sera pas retenue en Alsace afin de préserver les emplois des présentatrices météo dans le Grand-Est.

5. Point PAE/Emissions premier trimestre 2026

Le bilan des prises d'antenne exceptionnelles du premier trimestre 2026 est globalement positif, avec de bonnes audiences :

- Revue Scoute diffusé le 3 janvier : 8,3% PDA soit 22 000 téléspectateurs (légère baisse par rapport à l'année précédente). 2 nouveaux tournages de la revue ont été enregistrés les 10 et 11 février pour une diffusion fin décembre 2026 ou début 2027.
- Le Cyclo-cross du 11 janvier a réalisé une très bonne audience : 7,9% de PDA en Alsace soit 16 000 téléspectateurs
- Soirées électorales : 27% de PDA sur la tranche 19H53/ 20H45 sur le 1^{er} tour et 25,8% pour le 2^{ème} tour
- Le court-métrage « Le Dérapage » a également été diffusé dans une case exceptionnelle le samedi 28 mars à 12h15 : 4,8% PDA au lieu de 4,3% PDA
- Tournage Alsace Express en français (invités : Eric Vial et David Marcelin) le 30 mars pour une diffusion le 18 avril à 15h30

Les RP ont dénoncé un paradoxe : alors qu'ils cherchent à surveiller l'emploi, les informations sur les moyens de production — personnels mobilisés, prestataires — leur sont refusées.

6. Point Emploi

- Le détachement du rédacteur en chef à Strasbourg est toujours en cours. L'intérim se poursuit jusqu'au 31 mai 2026.
- Une publication du poste de rédacteur en chef adjoint à Mulhouse a eu lieu (départ à la retraite) : 2 personnes extérieures ont postulé, les entretiens sont en cours.
- Un chef d'équipement a démarré une mission de responsable de régie du 7 avril au 23 mai à Antibes .
- Un journaliste avec une inaptitude a refusé les 2 postes proposés ; un licenciement pour inaptitude sera envisagé.

Prochaine réunion le 7 mai Ne tardez pas à poser vos questions



Roya MORADPOUR

06.16.27.79.30

& Nadia BLOT

06.17.03.11.04

& Béatrice MULLER

Votre déléguée syndicale FO